

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION** n°47/2011**OBJET : FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET CLASSES DE DECOUVERTE
2011/2012**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 18
Excusés	: 4
Pouvoirs	: 3
Votants	: 21

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le mardi vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt et un novembre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Aline ZANI, Adjoint,

Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Héléne GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danièle MAINCENT, Heldwige QUEMY qui a donné pouvoir à Isabelle TOSELLO, Marie-Anne ROUAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Marie-Christine SARFATI qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est nécessaire de fixer les nouveaux montants alloués aux écoles maternelle et élémentaire pour l'année scolaire 2011/2012.

Il explique qu'un Complexe Aquatique Communautaire va ouvrir le 1er janvier 2012, à Sophia-Antipolis sur la Commune de Valbonne.

Outre les créneaux réservés au public traditionnel, d'autres ont été proposés pour les élèves fréquentant les écoles des Communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

En accord avec les enseignants, la municipalité a répondu favorablement à ce projet pédagogique dont l'objectif majeur est d'apprendre à nager aux enfants dès le plus jeune âge.

Ce programme comporte dix séances de natation par classe et par an.

Dès l'année scolaire 2011-2012, les élèves du 1^{er} cycle (grande section maternelle, CP, CE1, CE2), soit quatre classes, bénéficieront de 10 séances de natation par an.

Le coût annuel est estimé à 10 000€. Il comprend le transport, les locations de ligne et le maître- nageur.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge ce coût sur le budget de la Commune, et d'attribuer exceptionnellement et uniquement pour l'année scolaire 2011/2012, les crédits de 1000€/classe pour les autres sorties des classes du cycle 1. Considérant la programmation « piscine » en cours d'année scolaire, les projets de classe de découverte pour les classes du cycle 1 seront donc exceptionnellement financés par la Commune dans les conditions habituelles.

Il propose :

1) pour l'école élémentaire :

-Frais de fonctionnement : 55 €/enfant

-Frais de bureau : 460 €

-Classes de découverte : 1000 € par classe

-Natation scolaire : 2500€/classe pour les CP, CE1, CE2

2) pour l'école maternelle

Frais de fonctionnement : 45 €/enfant

Frais de bureau : 350 €

Pour les classes de découverte : 1000€/classe

Natation scolaire : 2500€ pour la grande section

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré,

ACCEPTE d'allouer aux écoles les sommes proposées ci-dessus pour l'année scolaire 2011/2012 et suivantes.

RAPPELLE également que les aides de la Commune sont au plus, égales à la participation des parents.

PROPOSE qu'un compte-rendu financier de chaque sortie ayant bénéficié d'une aide soit présenté par le corps enseignant à la Commune en fin d'année scolaire.

Adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.